

Rapport de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la motion du 5 décembre 2018 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Michèle Rouillet, Nicolas Ramseier, Stefan Gisselbaek, Renate Cornu, Sophie Courvoisier, Véronique Latella, Guy Dossan, Florence Kraft-Babel, Rémy Burri, Michel Nargi, Georges Martinoli et Manuel Alonso Unica: «Pour plus d'espaces de liberté pour chiens en Ville de Genève».

31 octobre 2023

Rapport de M. Théo Keel.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC) lors de la séance plénière du Conseil municipal du 15 mai 2019. La commission s'est réunie, sous la présidence de M. Amar Madani, lors des séances des 30 janvier et 20 février 2020. Les notes de séances ont été prises par M. Lucas Duquesnoy, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- le nombre d'espaces de liberté pour chiens est insuffisant sur le territoire municipal;
- l'augmentation du nombre de chiens n'a pas été proportionnelle à celle d'espaces adéquats;
- les personnes à mobilité réduite apprécieront d'avoir des espaces de liberté pour chiens dans un périmètre raisonnable de leur domicile;
- l'encaissement de la médaille pour les chiens par la municipalité doit s'accompagner d'un retour sur investissement via l'aménagement de lieux adéquats;
- le fait de posséder un animal de compagnie doit être encouragé autant que faire se peut tant ils peuvent parfois remplir une véritable fonction sociale pour certains de nos concitoyens,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'augmenter le nombre d'espaces de liberté pour chiens sur le territoire municipal en général et dans l'hypercentre en particulier;

- d'étudier la possibilité de réduire la taxe pour les chiens jusqu'à concurrence de la couverture des coûts engendrés (nettoyage, pose de caninettes, aménagements d'espaces de liberté pour chiens, etc.).

Séance du 30 janvier 2020

Le président annonce en préambule que M. Simon Brandt, motionnaire, ne pouvant être présent, son audition prévue ce soir pour la motion M-1392 n'aura pas lieu.

Suite à cette annonce, une discussion s'engage sur la possibilité de retirer cette motion considérée comme caduque par certains commissaires, la proposition PR-1359, ouvrant un crédit de 984 900 francs pour la création et la rénovation d'espaces pour chiens, ayant déjà été traitée par cette même commission.

Séance du 20 février 2020

Audition de M. Simon Brandt, motionnaire

M. Brandt rappelle que cette motion demande l'augmentation du nombre d'espaces de liberté pour chiens, en particulier dans l'hypercentre de la ville, notamment aux Pâquis, à Saint-Gervais ou encore à la Jonction et ce, par rapport à certains quartiers de la rive gauche. La seconde invite étudier la possibilité de limiter la taxe sur les chiens à concurrence des coûts engendrés par les chiens ou d'utiliser cette taxe pour financer la mise en place de parcs à chiens supplémentaires, les recettes de cette taxe étant actuellement supérieures à ce que coûte l'entretien des parcs à chiens. M. Brandt précise que cette motion est plus une déclaration d'intention, le Conseil administratif ayant déjà indiqué que des projets en la matière étaient en cours.

Questions des commissaires

Un commissaire rappelle qu'une pétition avait été traitée par le Conseil municipal, pétition demandant des espaces de liberté pour les chiens à la Jonction. Cette pétition avait été acceptée par la commission des pétitions à l'unanimité.

M. Brandt n'a pas connaissance d'une telle pétition, mais précise que la motion qu'il présente ce soir demande une offre plus fournie d'espaces de liberté pour les chiens dans d'autres quartiers centraux, notamment aux Pâquis ou encore à Saint-Jean. D'autre part, la Jonction possède déjà un espace de liberté pour les chiens assez considérable.

Le commissaire note que les Pâquis possèdent déjà un espace de liberté pour les chiens sur le quai Wilson.

M. Brandt rappelle que ce parc est situé à l'extrémité du quartier, et qu'il ne couvre pas les besoins des habitants vivant près de la gare.

Le commissaire revient également sur la proposition du Conseil administratif de rénover les parcs à chiens, et de les agrandir, pour un montant de 900 000 francs, et se demande si ces deux propositions ne se rejoignent pas.

M. Brandt explique que la proposition du Conseil administratif est postérieure à cette motion, mais que les deux objets peuvent être effectivement liés.

Un commissaire souhaite savoir si, suite au résultat de la votation du 9 février 2020 (*note du SCM: l'abolition de l'impôt cantonal sur les chiens a été refusée à 67%*), cette motion est toujours une bonne idée.

M. Brandt estime que c'est toujours le cas.

Le commissaire rappelle que les Vert-e-s sont sensibles à la cohabitation entre propriétaires de chiens et promeneurs, et souhaite savoir s'il serait possible d'amender la motion pour aller dans le sens d'une amélioration de la signalétique dans ces espaces.

M. Brandt répond que tout effort pour améliorer la cohabitation est souhaitable, et qu'un amendement serait donc possible.

Un commissaire estime qu'il y a dans cette motion deux choses: la taxe sur les chiens et les espaces de liberté pour ces derniers. La commissaire se demande s'il ne serait pas possible d'envisager différemment la réduction de la taxe sur les chiens, par exemple par rapport au revenu. Elle note également qu'il faut différencier la taxe cantonale de la taxe communale, la taxe cantonale comprenant par exemple les dégâts provoqués par les chiens errants.

M. Brandt répond que cela serait évidemment possible, un abattement de la taxe étant déjà pratiqué pour les faibles revenus. D'autre part, il note qu'il y a relativement peu de chiens errants en Ville, les chiens étant très rapidement retrouvés. Le but de la motion était davantage de se concentrer sur l'augmentation des espaces de liberté, mais il serait tout à fait possible d'ajouter un amendement allant dans le sens de la proposition de la commissaire.

Un commissaire rappelle que la CSDOMIC a déjà voté la proposition PR-1359, qui concernait l'augmentation des espaces de liberté pour les chiens, pour un montant de 900 000 francs. Le commissaire se demande si cette motion n'est finalement pas un complément.

M. Brandt rappelle que la motion M-1392 est postérieure à la proposition PR-1359. Il ignorait que cette proposition avait été votée par la commission et note que ces deux objets peuvent tout à fait être votés en plénière.

Un commissaire se demande quelles sont les réelles possibilités pour augmenter l'offre de parcs à chiens en Ville, et souhaite savoir si le motionnaire a déjà envisagé des endroits possibles pour offrir ce type de prestations.

M. Brandt répond que les parcs sont des endroits idéaux pour aménager de nouveaux espaces. Il est également possible de remplacer les places de parking supprimées par des espaces de liberté.

Le commissaire se demande si l'on peut imaginer des parcs à chiens dans les Rues-Basses ou à Rive.

M. Brandt note qu'il serait effectivement difficile d'aménager un parc à chiens à la rue du Rhône, mais qu'un certain nombre d'espaces sont déjà disponibles à proximité pour les habitant-e-s du quartier.

Le commissaire souhaite également savoir quelle superficie serait nécessaire pour ces nouveaux espaces.

M. Brandt répond que toutes les superficies sont envisageables pour des espaces de liberté, même si les grands espaces sont évidemment préférables.

Un commissaire revient sur la question de l'impôt sur les chiens et souhaite savoir si cette taxe devrait être examinée à la baisse.

M. Brandt rappelle qu'une taxe nécessite une prestation en retour. Or, les revenus de cette taxe étant supérieurs à ce que coûte l'entretien des parcs à chiens, il serait soit possible de la moduler à la baisse, soit d'investir dans de nouveaux parcs à chiens.

Le commissaire note qu'il y a aujourd'hui environ 300 000 m² d'espaces de liberté pour les chiens sur la rive gauche, tandis qu'il n'y a que 130 000 m² d'espaces de liberté sur la rive droite.

M. Brandt note qu'il faut se demander combien rapporte la taxe vis-à-vis des besoins en termes d'entretien.

Le commissaire rappelle que la Ville a majoritairement refusé l'abolition de la taxe sur les chiens. Il serait donc assez malvenu de baisser aujourd'hui cet impôt.

M. Brandt note que les résultats d'une votation ne peuvent pas totalement influencer les convictions politiques. La population a voté le 9 février sur l'impôt cantonal, et non pas sur la taxe communale. Il serait d'autre part intéressant de voir les résultats si la population venait à voter sur la baisse de la taxe communale.

Une commissaire souhaite savoir à combien s'élève la superficie totale des parcs à chiens en Ville actuellement.

M. Brandt ne connaît pas la superficie exacte, mais rappelle l'inégalité entre la rive gauche et la rive droite.

Le président note qu'il y a un grand parc à chiens derrière le centre sportif de Vessy, et se demande si cet espace appartient toujours à la Ville.

M. Brandt répond que ce parc appartient effectivement à la Ville, mais que cet espace n'est pas clos, ce qui rend plus difficile la cohabitation entre promeneurs et chiens.

Discussion, prises de position et vote

Un commissaire des Vert-e-s annonce que son groupe propose de voter cette motion, et de la coupler avec la proposition PR-1359, uniquement s'il est possible de retirer la deuxième invite de la motion M-1392.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois note que la deuxième invite demande d'étudier la possibilité de réduire la taxe, sans contrainte, et annonce qu'il serait plutôt d'avis de voter la motion en l'état.

Un commissaire du Parti socialiste constate que cette motion répète les demandes de la proposition PR-1359 pour ce qui est de l'augmentation des espaces de liberté. D'autre part, la deuxième invite va à l'encontre de la position exprimée par le peuple le 9 février 2020. Le Parti socialiste se prononce donc pour le classement de cette motion.

Un commissaire d'Ensemble à gauche remarque que cette motion demande de réduire la taxe communale, alors que la votation du 9 février concernait l'impôt cantonal sur les chiens.

Le commissaire des Vert-e-s rebondit sur les propos de la commissaire d'Ensemble à gauche, en rappelant que pour les votants l'état d'esprit reste le même. Cela n'a aujourd'hui pas de sens de réduire la taxe, et les Vert-e-s ne souhaitent pas revenir sur le montant de la taxe.

Un commissaire du Parti libéral-radical annonce le soutien de son groupe à cette motion, et propose un vote immédiat.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe ne soutiendra pas cette motion, une proposition étant déjà en place et l'impôt sur les chiens étant aujourd'hui justifié pour responsabiliser les propriétaires vis-à-vis de leur chien.

La commissaire d'Ensemble à gauche note que la proposition du Conseil administratif est déjà suffisante, et rappelle d'ailleurs que cette proposition n'est toujours pas passée en plénière. Pour ce qui est de la taxe, il s'agit d'une question

du montant devant être payé par les propriétaires, et non pas de la forme de cette taxe. Or, vu les résultats de la votation, il serait difficile de remettre en question cette taxe.

Une commissaire du Parti libéral-radical note que des amendements ont été mentionnés durant le débat, et souhaite savoir si ces amendements sont tout de même d'actualité.

Le commissaire des Vert-e-s explique qu'ils proposeront un amendement uniquement si cette motion est acceptée par la commission.

La commissaire d'Ensemble à gauche remarque que la signalétique a déjà été traitée lors du traitement de la proposition PR-1359, ce qui était compris dans la proposition du Conseil administratif. Il faut donc pour l'instant attendre de voir ce que fera le Conseil administratif pour améliorer cette signalétique.

La commission passe au vote de la motion M-1392.

Par 7 non (2 EàG, 3 S, 2 PDC) contre 4 oui (2 PLR, 2 MCG) et 2 abstentions (Ve, PLR), la motion est refusée.